



Litige commercial

Par damien57

Madame, monsieur, bonsoir,

Je me permet de vous contactez suite à un litige avec un client.

En date du 01/07/2020 j'ai émis 3 devis avec acompte à la commande. Les 3 devis m'ont étaient retourné avec la mention bon pour accord. J'ai dès lors, suite à la demande de mon client fais trois factures pour débloqué les acomptes à la commande. Depuis ce jours je n'ai plus de nouvelle . J'aimerais savoir si je suis dans mon droit de réclamé les acomptes, ou plus.

Damien.